

Celeste : Fibre des villes ou fibre des champs, une question d'optique!

Internet

Post   par : JerryG

Publi  e le : 16/7/2012 15:00:00

Alors que le plan national tr  s haut d  bit est en route, les d  partements travaillent    leur sch  ma directeur d  veloppement num  rique. La pression est    forte dans les zones rurales, sp  cialement l   o  ¹ les offres ADSL et c  ble sont    pauvres, alors Fibre des villes ou fibre des champs, **Nicolas Aub  **, pr  sident de **CELESTE**, nous en dit plus.

Les d  partements en tiennent compte pour favoriser ces territoires. Par ailleurs, depuis 2005, les collectivit  s ont investi 5 Mds d   euros pour des r  seaux de fibre optique d   initiative publique, en ciblant souvent les zones rurales. Va-t-on voir une nouvelle fracture num  rique ou la fibre permettra-t-elle de la r  soudre ?

La fin de la dictature des 5 km

Partout en France, les offres ADSL sont pauvres    plus de 5 km des centraux t  l  phoniques. C  est la longueur des lignes t  l  phoniques qui cr  e un bruit de fond et donc un affaiblissement du signal ADSL. Ce ph  nom  ne est    l  origine de beaucoup d   in  galit  s    l  acc  s Internet sur le territoire : les p  riph  ries des villes sont mal desservies, et notamment les zones d  activit   avec les entreprises et les emplois   



Ce probl  me est r  gl   avec la fibre : la dictature des 5 km dispara  t. La port  e du signal est plus importante, 10km, 20 km, voire plus suivant les   quipements utilis  s. Une bonne nouvelle pour les zones d  activit  s et les habitants des p  riph  ries ou des zones rurales !

D  s lors, l   ligibilit      la fibre est plus un choix   conomique que technique.

Les entreprises sont   ligibles si un r  seau passe    proximit  . Les op  rateurs d  entreprise comme CELESTE vont raccorder au cas par cas les entreprises qui le demandent. Quant aux particuliers, ils doivent attendre qu  un op  rateur   quipe la zone o   ils se trouvent. Le territoire est d  coup   en poches de 1000 habitations, en ville, et 300 en zones rurales, en concertation entre les op  rateurs et les d  partements. Si un op  rateur priv  

manifeste un intérêt pour une zone, il est prioritaire pendant 2 ans, et aucun projet d'équipement public ne peut être lancé. Lorsque cet opérateur commence à équiper une zone, il doit rendre «raccordable» l'intégralité de cette zone dans les 5 ans. Si une zone n'est pas choisie par un opérateur, ou si elle a été choisie mais que l'opérateur abandonne son projet, la collectivité peut l'équiper avec les mêmes contraintes de complétude en 5 ans.

Ce schéma peut surprendre au premier abord, mais il est le résultat d'une longue concertation organisée par l'autorité régionale, l'ARCEP. Il a pour but de maximiser l'investissement privé, principalement celui de France Télécom, en allouant l'argent public à des zones non rentables. Il y a une injustice entre les zones ; par contre au sein d'une zone il existe une préférence qui veut garantir une certaine égalité des conditions d'accès entre les habitants.



Au final, néanmoins, les zones rurales sont peu choisies par les opérateurs privés.

L'enjeu financier est déterminant : une prise de fibre optique coûte quelques centaines d'euros en ville, et peut coûter plusieurs milliers d'euros à la campagne. Par ailleurs, il existe encore un débat sur le statut de «raccordable». En effet, dans le cas de hameaux isolés appartenant à une poche équipée en fibre, certains opérateurs privés ou publics souhaitent s'acquitter de leur obligation de complétude en apportant la fibre à des armoires de rue qui peuvent être situées à plusieurs kilomètres des habitations qu'elles desservent ! En cas de souscription d'un abonnement de ces hameaux, les tarifs et les délais pourraient être augmentés ;

Par ailleurs, les collectivités qui souhaitent aider les territoires à s'équiper ont une alternative : la fibre optique ou bien la montée en débit, c'est-à-dire l'équipement des sous-partiteurs en ADSL. Cette dernière option permet d'offrir l'ADSL dans les zones rurales qui ne l'avaient pas ou peu. Les collectivités fléchent l'argent public en premier lieu pour les zones peu denses ou rurales. Si elles investissent dans la montée en débit, on peut supposer qu'elles n'investiront pas dans la fibre optique avant un horizon lointain. Mais l'investissement à réaliser pour la montée en débit est réduit, et propose une solution

rapide.

La situation des zones rurales n'est donc pas rose ; toutefois elles disposent d'un avantage déterminant : le besoin d'accès à Internet est plus fort. Le taux de souscription à la fibre optique dans une zone non éligible ADSL est très supérieur à celui d'une zone éligible. Cela permet de contrebalancer les coûts d'investissement élevés.

Les zones rurales vont également bénéficier de la nouvelle possibilité des opérateurs d'utiliser les poteaux téléphoniques de France Télécom pour passer la fibre optique. Cela permettra de faire baisser les coûts de raccordement.

En outre, les campagnes vont être les premières à bénéficier du haut débit mobile, car les déploiements des réseaux mobiles de nouvelle génération (4G) doivent commencer par les zones rurales.

La fibre des champs met plus de temps à arriver que la fibre des villes, mais les pressions des habitants des zones rurales sont importantes et permettent de faire entendre leur cause. En tout cas, c'est maintenant que tout se décide dans les départements !

[Testez votre éligibilité à la fibre 1 Giga.](#)